



Métiers cibles :

Le BPJEPS ASEC est la formation de niveau 4 pour les futurs professionnel·les de l'animation socio-éducative et/ou culturelle :

- animateur·ice d'Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs, accueils de jeunes, etc.)
- animateur·ice social·e (EHPAD, maison de quartier, centres sociaux, en structure de prévention, etc.)
- animateur·ice tous publics pour l'éducation à l'écocitoyenneté, la protection de l'environnement
- animateur·ice culturel·le pour l'accueil tous publics dans des structures de diffusion et de promotion de la culture : ludothèques, bibliothèques, théâtres, cinémas, lieux d'exposition, associations culturelles, etc.



Objectifs de la formation :

Le BPJEPS ASEC est structuré en 4 Blocs de Compétences :

1. Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ de l'animation
2. Valoriser les activités et les projets d'une structure de l'animation
3. Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
4. Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle



RESPIRE - 27 rue André Boulle 41000 Blois
06 86 74 07 71 - dominique.deketelaere@associationrespire.fr
N° SIREN : 502 244 718 - N° OF : 24 41 00891 41





Rythme

2 jours de formation en centre (lundi, mardi - hors période de vacances scolaires) et 3 jours en entreprise



Un accompagnement renforcé !

La formation s'inscrit dans une démarche d'alternance intégrative.

Le lien entre les temps de formation en centre et les temps de formation en entreprise est fondamental dans le développement de ses compétences professionnelles.

Aussi, nous ne nous contentons pas d'une alternance de temps, mais mettons en place un dispositif de formation qui valorise les expériences de terrain de chacun des stagiaires, s'appuie sur une confrontation des pratiques entre elles, et avec des modèles théoriques.

Le tuteur, professionnel de l'animation, joue un rôle important dans l'accompagnement du stagiaire. Nos formateurs ont à coeur de faciliter cet accompagnement en impliquant les tuteurs dans le processus de formation en fonction des besoins.

L'accompagnement est individualisé, s'adaptant au stagiaire, à son tuteur et à la structure. Il doit permettre la réussite du stagiaire et de son projet en termes de montée en compétences et d'obtention du diplôme.



L'équipe pédagogique

Elle est composée de formateurs permanents, tous professionnels de l'animation et de la formation.

Elle est renforcé d'intervenants ponctuels, spécialistes de leur domaine, qui viennent renforcer l'équipe selon les besoins.

RESPIRE ne soustraite pas de temps de formation, Le coordinateur de la formation participe à l'intégralité des temps de formation, car il facilite l'appropriation des contenus en accompagnant les stagiaires dans une prise de recul réflexive et en créant des liens entre les différents contenus de formation.

Ils interviennent sur nos formations :

La troupe "Jean et Faustin", la compagnie "les chats pitres", le CDSAE 41, le CIDFF 41, la maison de la BD, le comité handisport 41, la mission Val de Loire UNESCO, l'association Etamine, le BEC, l'UFOLEP 41...



RESPIRE, un réseau d'acteurs de l'éducation et du social !



Calendrier de la formation :

Date limite d'inscription : le 05 septembre 2025

(cachet de la poste faisant foi)

> Les dossiers d'inscription sont à envoyer exclusivement par voie postale, les dossiers envoyés par mail ne seront pas pris en compte.

Épreuves de sélection : le 18 septembre 2025

Les sélections ne seront organisées que dans le cas où il y aurait plus de candidats que de places ouvertes.

Un entretien avec un jury (20 minutes maximum), suite à un écrit de 30 min, permettra de sélectionner les candidats.

Positionnement : du 03 au 07 octobre 2025

Le positionnement est un temps d'échange et de rencontre entre les stagiaires et l'organisme de formation. Il permet d'évaluer le niveau et les attentes des stagiaires. Ce temps n'est pas comptabilisé dans le temps de formation mais est **obligatoire**.

Début de la formation en centre : 03 novembre 2025

Information aux employeurs : le 07 novembre 2025

Pour les salariés, la participation de leur employeur, ou d'un représentant de celui-ci, à la **journée** d'information sur le projet de la formation et le dispositif d'alternance **est obligatoire**. L'entrée effective en formation dépend de son implication.

Le projet individuel de formation du stagiaire est au cœur de notre projet de formation B.P. Celui-ci doit permettre au stagiaire de s'inscrire dans une **dynamique d'alternance**. Le parcours doit faire le lien entre la formation en centre et la formation en situation de travail, il prend en compte la situation professionnelle particulière de l'apprenant. Organiser l'alternance signifie notamment la prise en compte des situations professionnelles en centre de formation et la mise en place d'un dispositif de développement des compétences au niveau de la structure employeur. L'entreprise doit se mobiliser dans la construction des compétences du stagiaire. **Elle doit donc développer ses propres ressources formatives et faire en sorte qu'il y ait une reconnaissance des compétences acquises. L'entreprise a la responsabilité de l'organisation de la fonction tutorale.**